



Formation Spécialisée du Comité Social d'Administration Local - DNVSF du 5 février 2024

Monsieur le Président,

Lors de la première FS du CSAL de la DNVSF sous votre présidence, la CGT Finances Publiques faisait vœu que l'humain soit placé avant toute chose au cœur de votre action.

Malheureusement, de nombreux collègues se sont tournés vers les représentants de la CGT DNVSF pour exprimer leur mal être au travail, voire souffrance. Souffrance, dont par ailleurs la CGT Finances Publiques faisait état lors de la FS du 21/06/2023.

Lors de la FS du CSAL du 21/06/2023, la CGT Finances Publiques rappelait les principes des risques psychosociaux : « Les RPS mettent en jeu des contraintes professionnelles qui conduisent à des conditions de travail dégradées et à une souffrance mentale des salariés. Ils sont étroitement liés aux pratiques managériales destinées à renforcer la rentabilité (secteur privé) ou à réduire les coûts (Fonction publique) » (...)

« Les RPS sont des risques liés à l'organisation du travail. Ils mettent en jeu la relation du salarié avec autrui : hiérarchie, collègues, contribuables »...

Ils se traduisent par des troubles psychosociaux (TPS) ou symptômes d'atteinte à la santé mentale. Les pratiques addictives en font partie. Ces troubles sont identifiés : stress, dépression, burn-out, harcèlement moral et sexuel, actes suicidaires, violences externes ou internes et TMS...

La **note d'orientations ministérielles Santé, sécurité et conditions de travail 2024** précise les orientations 2024 regroupées en 6 axes.

Parmi ces 6 axes, le 4ème s'intitule : « **Prévenir les risques de désinsertion professionnelle des agents et accompagner les agents en fin de carrière** »

Cet axe précise, je cite : « afin de prévenir la désinsertion professionnelle, les questions du maintien dans l'emploi des personnes fragilisées par leur état de santé, par une situation de handicap ou leur âge, et du **retour à l'emploi après une longue absence pour raison de santé** sont des enjeux majeurs ».

Le rôle des acteurs de prévention ministériels est ainsi mis en avant : « en particulier les médecins du travail et les assistants de service social, qui se mobilisent aux côtés des services RH et des managers de proximité, pour mettre en œuvre des actions visant à veiller aux modalités d'accompagnement des agents durant leur période d'absence pour raison de santé et lors du retour au travail ».

« Le cas échéant, des aménagements de poste peuvent être préconisés par le médecin du travail conformément à l'article 26 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié afin de rendre le poste compatible avec l'état de santé de l'agent de manière à permettre son maintien dans l'emploi ou favoriser son retour dans l'emploi ».

Monsieur le directeur, vous n'êtes pas sans savoir que de nombreux collègues ne sont plus présents sur leur poste de travail et ce, depuis plusieurs mois.

Dès lors la CGT Finances Publiques s'interroge. De quels accompagnements bénéficient nos collègues absents ? Etes-vous en relation étroite avec la médecine du travail ? Quel aménagement d'emploi entendez-vous proposer à nos collègues dès lors que ceux-ci seront de retour parmi nous ?

## **S'agissant de l'ordre du jour de la réunion :**

La programmation des visites de sites est à l'ordre du jour.

Si la CGT Finances Publiques participe aux visites de site, au demeurant, nous, représentants des personnels souhaitons que le représentant du Président, dès lors qu'il s'agit d'un membre du commandement, n'interfère pas auprès des collègues visités lorsque les représentants des personnels s'expriment.

Il s'agit certes d'un exercice nouveau pour certains d'entre nous. Mais la visite de site s'inscrit dans le cadre défini à l'article 63 du décret n°2020-142, dont les missions générales assignées à la FS est un outil de prévention permettant de proposer des mesures de nature à améliorer la prévention des risques professionnels ou bien encore de proposer des actions préventives ou correctives visant à réduire ces mêmes risques, pour ne citer que ces seules prérogatives. De plus, la visite de service permet d'observer les postes de travail, dialoguer avec les agents sans recherche à priori de problème ou risque particulier.

Donc en définitive, le rapport écrit doit rappeler le contexte et l'objectif de la visite, décrire la visite, évoquer les points positifs et hiérarchiser les priorités en mettant en exergue les points qui nécessitent des actions. C'est donc à quoi s'attache la CGT Finances Publiques.

Le budget prévisionnel 2024 nous est présenté ce jour. La CGT Finances Publiques souhaite, en complément des propositions d'achat, le financement de boîte de masques. En effet, certains collègues ont contracté en fin d'année 2023 le variant omicron. Par ailleurs, la CGT Finances Publiques s'interroge sur la proposition du financement de 50 gourdes. Avez-vous effectué un recensement à cet effet ? Autre interrogation, la direction est-elle prête à financer des fauteuils bureau à domicile pour les agents qui en feraient demande ?

Toujours dans le domaine de l'amélioration des conditions de travail relevant de la compétence de la formation spécialisée, la CGT Finances Publiques porte à nouveau à la connaissance de la Direction les nuisances récurrentes de froid dans l'immeuble de Saussure, notamment les lundi et en période de forte humidité extérieure. De même, certains bureaux ne sont équipés que d'un seul radiateur électrique mural ne permettant pas une chauffe correcte des bureaux. Par ailleurs, compte tenu de la disposition des radiateurs dans certains bureaux, la chaleur reste concentrée sur un seul endroit de la pièce, sans que l'ensemble du bureau profite de la chaleur dégagée.

La direction se doit ainsi de remédier à cet inconfort ressenti par les collègues de Saussure, qui ne saurait perdurer.

Enfin, dans le cadre du déménagement sur l'immeuble Godefroy Cavaignac dans le 11<sup>e</sup> arrondissement prévu à partir de la rentrée 2026, la CGT Finances Publiques demande un droit de visite sur le site en 2024, afin de se rendre compte de la situation actuelle de l'immeuble et de l'importance du chantier à venir.

Les élus CGT Finances Publiques de la DNVSF